

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/ 024 DU 24 JANVIER 2024 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE L'HABITAT DU BURUNDI « BHB »**

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les Activités Bancaires ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/121 du 24 décembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux ;

### DECRETE :

**Article 1 :** Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat du Burundi « BHB » :

1. Monsieur Gervais NGIRIRWA :
2. Monsieur Omer NIYONKURU :
3. Monsieur François NIBIZI :

Président ;  
Vice-Président ;  
Secrétaire ;

4. Monsieur Jean Anastase HICUBURUNDI : Membre ;
5. Madame Irvine MURAME : Membre ;
6. Monsieur Richard NDIRURIRWO : Membre ;
7. Madame Jeannette NTIRANYIBAGIRA : Membre ;
8. Madame Estella NIGARUKA : Membre ;
9. Monsieur Benjamin BARAKAMFITIYE : Membre ;
10. Monsieur Abel NTAARUTIMANA : Membre.

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

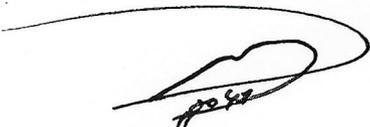
**Article 3** : Le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 24 janvier 2024

Evariste NDAYISHIMIYE. -

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA  
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,  
DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS  
SOCIAUX,



Dieudonné DUKUNDANE.